

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Hebdomadaire indépendant d'informations générales N°206 du lundi 10 janvier 2022- Prix: 3 000 GNF - Zone CFA: 500

Présidence de la Cour suprême

Fodé Bangoura aux commandes! P.3



Les Assises nationales de la Réconciliation
Le regard critique d'un citoyen P.6



Cellou Baldé de l'UFDG P.2

« Nous remercions le CNRD, à travers les actes qu'ils ont eu à poser... »



Maintien de l'ordre

Sékou Koundouno du FNDC interpellé! P.3

Présentation des vœux de nouvel an

Ce que le colonel Mamadi Doumbouya a dit aux diplomates au palais Mohammed 5 P.5

MATD-Société civile

Les enjeux de la transition au menu d'une rencontre P.7

INTERVIEW FIN DU MONOPOLE EN GUINÉE

« Nous condamnons la démarche » (M'banny Sidibé) P.4



Edito à vue d'Aigle

Liberté "retrouvée" pour les leaders politiques !

Depuis leur prise du pouvoir dans les conditions que l'on sait, le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD ont littéralement redonné aux leaders politiques et aux activistes de la société civile la liberté de ton et de mouvement... P2

Edito à vue d'Aigle



Liberté "retrouvée" pour les leaders politiques !

Depuis leur prise du pouvoir dans les conditions que l'on sait, le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD ont littéralement redonné aux leaders politiques et aux activistes de la société civile la liberté de ton et de mouvement.

En effet, sous Alpha Condé, la plupart des acteurs majeurs de la vie politique et de la société civile ont eu des ennuis d'ordre judiciaire. Les deux anciens chefs d'Etat sous la transition CNDD (Moussa Dadis Camara, Sékouba Konaté) sont tous restés loin de la Guinée, pendant les onze années de règne du fondateur du RPG. Le président du PEDN, l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté a lui aussi été bloqué à l'étranger. Cellou Dalein Diallo et Dr Fodé Oussou Fofana de l'UFDG ont, pour leur part, été empêchés de quitter le pays suite aux violences postélectorales de 2020. Sans oublier les responsables du FNDC (Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno) qui ont pris le chemin de l'exil pour ne pas se retrouver en prison. Sidya Touré de l'UFR n'a pas été non plus épargné. Il a eu toutes les peines du monde à se rendre à l'étranger pour ses soins médicaux. Le 5 septembre 2021, alors que beaucoup s'y attendaient le moins, la donne politique a radicalement changé en Guinée, avec le renversement du régime d'Alpha Condé par le Groupement des Forces spéciales dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya. Cellou Dalein Diallo est entré en possession de son passeport pour lui permettre de se déplacer à l'étranger, à la grande joie de ses militants et sympathisants.

commandant à la retraite Moussa Dadis Camara et le général à la retraite Sékouba Konaté ont été autorisés à rentrer au pays. Ils ont mis leur court séjour à profit pour se réconcilier devant le tombeau d'Alpha Condé, président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya. L'ancien Premier ministre Sidya Touré est rentré à son tour à Conakry après un long séjour en Côte d'Ivoire. Au moment où nous mettons sous presse, le retour du président du PEDN, Lansana Kouyaté, était annoncé pour ce mardi 11 janvier.

Il faut donc être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que depuis l'avènement au pouvoir du colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD, les leaders politiques et les activistes de la société civile jouissent d'une certaine liberté de ton et de mouvement. Reste à savoir maintenant si cette "lune de miel" durera trop longtemps. Le CNT n'est toujours pas mis en place et les acteurs politiques commencent à réclamer, avec insistance, la mise en place d'un cadre de dialogue avec le CNRD. Quant aux activistes de la société civile, ils ne ratent plus aucune occasion pour commenter ou critiquer certains actes posés sous cette transition.

Kèfina Diakité

Cellou Baldé de l'UFDG « Nous remercions le CNRD, à travers les actes qu'ils ont eu à poser... »

Invité le mardi 4 janvier dans l'émission « Grand débat » de la radio GPP FM de Labé, l'honorable Cellou Baldé a remercié le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD pour les actes qu'ils ont eu à poser à ce jour.



« Je vous prie de me permettre de remercier le Bon Dieu, le peuple de Guinée et le CNRD. Puisque, la roche sous laquelle, ils ont soutiré le peuple de Guinée, on était au bord du gouffre. Le 04 janvier 2021, on était à la maison centrale de Conakry. À l'époque, des rumeurs circulaient, soi-disant que le 31 décembre 2020, Alpha Condé avait promis aux diplomates qu'il allait libérer tous les prisonniers politiques. C'était sans savoir que le calvaire ne faisait que commencer, puis

du 31 décembre 2020 au jusqu'au mois de juillet 2021, ça faisait pratiquement 07 mois. C'est 07 mois après qu'on a eu une liberté conditionnelle, avant que le colonel Mamadi Doumbouya nous libère directement. Donc le premier acte du colonel Mamadi Doumbouya envers les prisonniers politiques, c'est mon nom qui était en deuxième position. Les chefs d'accusation qui étaient sur nous, nous conduisaient à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce qui

était prévu dans l'ordonnance de renvoi devant le tribunal criminel de Dixinn. Nous tous, nous savons comment les choses fonctionnaient, c'était presque la machine du PDG, qui était revenue. Sidi Souleymane était assis dans son bureau, comme il a dit, il avait dans son tiroir les infractions dans le but de maintenir Alpha Condé au pouvoir. Donc, nous remercions le CNRD, à travers les actes qu'ils ont eu à poser, parce qu'ils ont redonné aux gens des libertés qui étaient confisquées. Ils ont libéré des prisonniers, ils ont rouvert les frontières, ça c'était important, pour rétablir les libertés collectives et individuelles », a déclaré Cellou Baldé. Et d'ajouter : « Le CNRD nous a dit qu'ils ne sont pas venus pour s'éterniser au pouvoir, ils ont venus pour prendre des dispositions pour que les politiciens compétissent, pour que des autorités civiles, légalement établies, soient élues, au suffrage universel, pour qu'on développe le pays. Donc nous remercions le CNRD. Que Dieu les protège. »

Tidiane Diallo

Centenaire de Sékou Touré Cellou Dalein Diallo se fait représenter par Dr Ben Youssouf Keita

Le dimanche 9 janvier, les 100 ans de feu Ahmed Sékou Touré, père de l'indépendance de la Guinée, ont été célébrés aux Cases de Bellevue. Le président de l'UFDG, Cellou Dalein Diallo, s'est fait représenter par un cadre de son parti, Dr. Ben Youssouf Keita.

« Je suis là au nom de l'UFDG, au nom de Cellou Dalein Diallo. Et aussi en mon personnel comme fils spirituel d'Ahmed Sékou Touré », a confié à la presse l'ancien député de l'UFDG, représentant Cellou Dalein Diallo à la célébration des 100 ans de l'homme qui a conduit la Guinée à l'indépendance le 2 octobre 1958. « Il faut être courageux, il faut être prévoyant et il faut en un mot avoir la fibre que nos devanciers ont eue pour aimer la Guinée, pour se

sacrifier pour la Guinée pour que nos enfants et nos petits-enfants vivent dans un avenir radieux. Donc aujourd'hui c'est une fierté pour moi et je me réjouis parce que c'est le centenaire de l'homme qui a donné avec son équipe l'indépendance à la Guinée. Mais je suis triste quelque part parce qu'il n'est pas parmi nous », ajoute Dr Ben Youssouf Keita.

Kèfina Diakité



Maintien de l'ordre

Sékou Koundouno du FNDC interpelle !

Dans une nouvelle tribune publiée la semaine dernière, Sékou Koundouno du FNDC a fait savoir que le maintien de l'ordre doit se faire avec discernement. Une sorte de pique de rappel pour le CNRD.



avancer, les méthodes et techniques rétrogrades doivent cesser, le maintien de l'ordre doit se faire avec discernement.

Le président de la transition, le premier ministre chef de gouvernement, le ministre de la sécurité, le haut commandant de la gendarmerie / Directeur de la Justice Militaire doivent prendre la mesure, diligenter une enquête et apporter des mesures correctives pour ne pas que ces pratiques entravent la réalisation de leurs engagements et la bonne marche de la transition.

Aux jeunes, l'exercice du droit de manifester est sacré et inaliénable à tout groupe ou société mais sa mise en oeuvre requiert qu'on ne puisse pas attenter aux droits et libertés d'autrui. J'en appelle à plus de civisme et de responsabilité.

À chacun et tous de jouer sa partition pour la réussite de la transition et dans la quête d'une Guinée démocratique et vertueuse. », a écrit Sékou Koundouno.

Tidiane Diallo

« Le comportement des forces de maintien d'ordre ce samedi 8 janvier dans le secteur de Wareya à Lambanyi doit radicalement changer car il nous rappelle un passé assez douloureux en terme de gestion des manifestations. La répression dans le sang et les arrestations injustes de manifestants ne devraient plus avoir droit de cité dans notre pays.

La doctrine du maintien d'ordre caractérisée notamment par des injures proférées par des éléments des Forces de Défense et de Sécurité, l'irruption dans des domiciles privés, les menaces, les intimidations, les enlèvements doivent disparaître.

La refondation de l'État prônée par le Président de la transition le Colonel Mamadi Doumbouya doit s'accompagner d'un changement profond dans toutes les actions de l'Administration. Les nouvelles autorités doivent tout faire pour éviter que les citoyens se mettent à regretter Alpha Condé alors qu'il n'y a aucun motif valable pour le regretter. Sur la question des droits de l'homme, aucun n'est acceptable.

L'exécution d'une décision de justice dans un litige opposant un particulier à la jeunesse de wareya doit se faire avec tact. Je ne connais pas parfaitement les tenants et aboutissants du dossier mais ma petite expérience m'apprend que le caractère d'utilité public prime sur le particulier. Nous devons raison garder car cette jeunesse sort de décennies de répression systématique de toute contestation dont certains bourreaux sont encore aux affaires.

La Guinée doit changer et

Présidence de la Cour suprême Fodé Bangoura aux commandes !

Le vendredi 7 janvier 2022, il s'est déroulé à la Cour suprême la passation de service entre le président sortant Mamadou Sylla et le président entrant Fodé Bangoura. C'était en présence du Premier ministre, du ministre de la Justice, Garde des Sceaux et de nombreuses personnalités du monde judiciaire.

Dans son intervention de circonstance, Mamadou Sylla a fait savoir que la cour suprême est investie des fonctions de la cour constitutionnelle pendant la période de transition. « En conséquence, elle se prononce sur le caractère réglementaire des dispositions de forme législative, sur la constitutionnalité des Lois organiques, sur la recevabilité des dispositions des Lois et Amendements d'origine parlementaire, sur la constitutionnalité des engagements internationaux et, plus généralement, sur tous les conflits de compétence entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Elle reçoit les candidatures à la présidence de la république, arrête la liste des candidats, veille à la régularité de la campagne et du scrutin, statue sur les contestations et proclame les résultats. Elle reçoit le serment du président de la république et constate également son empêchement. Elle est chargée, en outre, de la proclamation des résultats des élections législatives, à l'issue de la procédure prévue à cet effet (...). Elle est également investie de la moralisation des finances



de la république, à travers la procédure de cassation des Arrêts de la cour des comptes », a-t-il indiqué.

Quant à son successeur à la présidence de la Cour suprême, il s'est engagé à perpétuer les traditions de la juridiction.

« Une juridiction comme la Cour suprême a des traditions qu'elle

doit perpétuer, je m'y engage solennellement avec la détermination de donner un véritable sens à l'idée chère à monsieur le président de la République que la justice demeure la boussole des mutations sociales et économiques»

Tidiane Diallo

Secteur bancaire

Le gouverneur de la BCRG dresse le bilan de 2021

Le mercredi 5 janvier 2022, les travailleurs de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ont présenté leurs vœux de nouvel an au gouverneur de l'institution, Dr Karamo Kaba, et à ses proches collaborateurs.

Dans son intervention de circonstance, Dr Karamo Kaba dressera le bilan du secteur bancaire. « Au niveau national, malgré la persistance de la pandémie de COVID – 19, l'économie est restée résiliente, grâce aux performances de tous les secteurs d'activités. Selon les prévisions du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la croissance économique, soutenue par la vaccination, la reprise des activités et l'ouverture des frontières, s'établirait à 5,5 % en 2021, contre une prévision initiale de 5,2 %. En glissement annuel, l'inflation s'établit à 12,6 % en

novembre 2021, contre 10,6 % en décembre 2020. Elle est tirée par les prix des produits alimentaires, d'ameublement et d'équipement, en lien avec la perturbation de l'approvisionnement des marchés en produits de consommation, la hausse des coûts du transport maritime ainsi que les coûts d'ajustement résultant de la mise en oeuvre des opérations du guichet unique du commerce extérieur...En 2021, le secteur financier est resté résilient dans sa globalité, malgré la crise économique liée à la pandémie. Le total bilan et les dépôts

collectés à fin septembre 2021 ont progressé de 11,7 % et 9,9 % par rapport à fin 2020, respectivement. Les banques ont globalement une rentabilité notable, avec un taux moyen de rentabilité des fonds propres de 20,7 % à fin septembre 2021. Au cours de 2021, les réformes au niveau de la supervision bancaire ont porté notamment sur : l'opérationnalisation du Conseil National d'épargne et de crédit ; la révision de la loi bancaire ; l'adoption des normes prudentielles tenant compte des dispositions de Bâle II et Bâle III ; et l'implémentation des normes IFRS 9 et 16. Dans le domaine

de l'inclusion financière, l'année 2021 est marquée par : l'adoption de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière par le Gouvernement ; la mise en place du Comité Technique National du suivi de la stratégie de l'inclusion financière ; et l'élection du Gouverneur de la BCRG en qualité de Membre du Conseil d'Administration de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) pour le compte de la zone de l'Afrique au Sud du Sahara. »

Tidiane Diallo

Interview Fin du monopole en Guinée

« Nous condamnons la démarche » (M'banny Sidibé)

Le gouvernement guinéen à travers le ministre du Commerce a décidé de mettre fin au monopole sur le marché guinéen. Dr Bernard Gomou dit que le monopole " gangrène le marché". Une décision que le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs ne partage pas. Dans une interview accordée à la rédaction de l'Aigleinfos le mardi 28 décembre 2021, M'banny Sidibé est revenu sur le monopole signé par feu le Général Lansana Conté en 1994. Lisez.

L'Aigleinfos: Le gouvernement vient de mettre fin au monopole dans le secteur du commerce. Quelle lecture faites-vous de cette décision ?

M'banny Sidibé: Nous condamnons la démarche. Nous estimons que le ministre du Commerce doit se référer aux dispositions de la loi et de tout son programme de feu Général Lansana Conté qui a prôné le libéralisme économique dans notre pays. Vous savez, depuis 1985 nous sommes dans une économie concurrentielle. Donc, si on nous parle de la situation de monopole, ça veut dire que le ministre du Commerce a une mauvaise lecture de différents marchés. Nous nous pensons que le ministre devait se battre pour aller vers la réglementation de la concurrence et de la liberté des prix. C'est pourquoi en Guinée en 1994, l'État guinéen s'est dotée d'une loi extrêmement importante qui porte sur la réglementation générale de la concurrence et de la liberté.

Que dit cette loi pour vous ?

La loi est très claire. La loi réprime d'abord les pratiques anticoncurrentielles. Un exemple: c'est les abus de la position dominante, les ententes, les coalitions c'est-à-dire qu'il n'est pas normal dans un pays que tous les prix augmentent au même moment. La même loi est partie très loin parce que, qui parle de confiance parle de la qualité. La loi intimée à tous les industriels, à tous les prestataires, à tous les artisans de faire la publicité de leur prix unitaire, etc. Et la non publicité de ces prix là est réprimée par la loi. L'avantage c'est quoi ? Ça permet à l'État de régler un problème d'équité sociale et de justice sociale. Cela veut dire que tous les consommateurs de la Guinée vont bénéficier des prix de façon juste. Parce qu'il faut reconnaître, dans une économie concurrentielle, il y a un aspect très important dont les gens tiennent compte. C'est ce qu'on a appelé le principe d'équité. Ça veut dire que les prix discriminatoires doivent être interdits. Et si les prix discriminatoires sont interdits, ça veut dire que l'État applique la réglementation, c'est-à-dire la réglementation. C'est pourquoi, nous nous estimons que le ministre du Commerce a tous les moyens nécessaires conformément aux dispositions de la loi pour régler le problème de prix dans notre pays.

En quoi faisant ?

Il y a une simple loi qu'on applique. C'est ce qui est appliqué dans tous les pays du monde. La loi portant réglementation générale de la concurrence et de la liberté. Vous laissez dans une concurrence, mais vous surveillez d'abord les pratiques anticoncurrentielles et



vous exigez le principe de liberté de prix. Et la même loi est partie plus loin et donne les grands pouvoirs au ministère du Commerce de mettre en place des inspecteurs du prix, et qui prêtent même serment. Tout ça a été adopté en Guinée. Nous sommes membres de l'Union internationale des consommateurs. C'est les mêmes lois qui sont appliquées dans tous les pays du monde. Vous vous dites que vous allez combattre les situations de monopole, si vous ne surveillez pas la concurrence, la concurrence même peut se transformer en concurrence monopolistique. Parce que ça dépend des types de marchés. Il y a un marché de concurrence monopolistique, ou autolistique. Ça dépend des types de marchés. C'est pour cela d'abord il fallait faire une étude approfondie de types de marchés. Cela va aboutir à ce qui a appelé à la création d'une concurrence loyale. Et le gros problème de la Guinée n'est autre que la non réglementation de prix. Quand on applique la loi là, c'est très facile.

Pensez-vous que ces démarches dénotent un amateurisme pur et simple ?

Au fait, ce n'est pas de l'amateurisme. Parce que le ministre du Commerce a un problème de compétences. Je comptais beaucoup sur la transition tout simplement. Il fallait commencer à réformer le ministère du Commerce. La création d'une autorité de régulation de la concurrence, de la fraude et de la consommation. Comment se fait la régulation de la concurrence ? Regardez même les habits de la position dominante. Il faut savoir que dans tous les secteurs, que ce soit dans le secteur de la téléphonie, de la banque, tous les marchés, il y a un problème de concurrence. Le ministère du Commerce doit veiller sur les

des lois. Nous, nous proposons au gouvernement d'aller vers l'application des lois. La loi est même partie loin, même les bières, l'alcool de consommation que le gouvernement subventionne, on met en place une commission nationale qui plafonne les prix. C'est-à-dire le gouvernement accorde des exonérations ou des avantages dans le cadre de l'importation du riz ou des produits de première nécessité, on plafonne le prix. Même dans le secteur de la santé, je vous dis, on fait référence au ministère du Commerce. Mais très malheureusement, le ministère du Commerce ne fonctionne pas.

Que préconisez-vous en termes de stratégie, de réformes structurelles et organisationnelles du point de vue gestion du secteur du Commerce ?

Notre première proposition d'abord, c'est renforcer l'application de la loi. Parce que la Guinée s'est dotée des lois très intéressantes. Une des lois, c'est la loi portant réglementation générale de la concurrence et de la liberté des prix. Une deuxième loi c'est le code des impôts, le code des investissements. Parce que n'importe qui, qui veut venir en Guinée, il y a des obligations. Et d'apporter des réformes institutionnelles. Les forces des autres pays, ils mettent en place une autorité de régulation de la fraude et de la consommation. Au niveau du ministre du Commerce,

il va veiller les pratiques anticoncurrentielles. On a des directions qui ne fonctionnent pas.

Pour terminer, quelle va être la répercussion pour nous dire son impact sur les consommateurs guinéens que nous sommes tous ?

Voilà ça ne va pas apporter un grand changement. Parce que si ce n'est pas bien réfléchi, il y aura de la rétraction. Il faut voir aujourd'hui depuis ce communiqué, allez dans les marchés, ça n'a fait aucun impact. La démarche est biaisée. Un ministre du Commerce doit référencer les lois de façon claire. Quelle est la loi qui doit régler le problème de fixation des prix dans notre pays ? On a la malchance de connaître deux transitions, c'est-à-dire le socialisme et le libéralisme. Donc les gens pensent que la fixation ou la formation des prix dans une économie concurrentielle, c'est faire de la même façon. Non! les prix ne se décrètent pas. Le prix, ce n'est pas par un arrêté. Le prix, c'est par des règles économiques. C'est pour cela, on parle de l'offre et de la demande. Mais cela passe par l'encadrement et la régulation de la concurrence. C'est dans ça que tous les consommateurs gagnent.

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Mali

La CEDEAO adopte de très lourdes sanctions contre la junte

Pour amener la junte à un retour rapide à l'ordre constitutionnel, les pays ouest-africains réunis en sommet à Accra ont pris des sanctions économiques et financières très dures qui s'ajoutent aux précédentes. La Cédéao a ainsi décidé de geler les avoirs maliens au sein de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de couper les aides financières, de fermer les frontières entre le Mali et les États membres de l'organisation, mais aussi de suspendre les transactions avec Bamako, à l'exception des produits médicaux et de première nécessité, les produits pétroliers et l'électricité, le gel des actifs et des avoirs de la République du Mali dans toutes les banques centrales des pays membres de la Cédéao, du gel des avoirs du gouvernement et des entreprises d'États maliens dans toutes les banques commerciales de la Cédéao.

La Cédéao a décidé par ailleurs le retrait des ambassadeurs de tous les pays membres au Mali, rapporte notre envoyé spécial à Accra, **Peter Sassou Dogbé**.

Enfin, les dirigeants décident d'activer immédiatement la force en attente de l'organisation, compte tenu de « l'impact potentiellement déstabilisateur de la transition malienne sur la région ».

Un chronogramme « inacceptable »

Le sommet a constaté que la transition avait échoué en ne parvenant pas à organiser des élections à la date du 27 février 2022 comme convenu. Les diplomates estiment le chronogramme proposé par le Mali « inacceptable ». Un appel est lancé aux autorités de transition maliennes de suspendre les grandes mesures de réforme jusqu'à l'entrée en fonction des

institutions légitimes qui seront mises en place après les élections. Le Mali, qui proposait une durée de transition de quatre ans, devra donc revoir sa copie.

« La main de la Cédéao n'a pas tremblé, celle de l'UEMOA non plus », s'est félicité un diplomate. En privé, deux chefs d'État interrogés par RFI expliquent que la junte malienne était allée « trop loin » et qu'il fallait montrer l'exemple. La population ne doit pas être victime de ces sanctions, insiste un diplomate interrogé par notre envoyé spécial **Serge Daniel**.

Ces mesures coup de poing ne ciblent que les militaires au pouvoir au Mali mais aucunement les civils, a tenu à préciser le président du Ghana, et président en exercice de la Cédéao, Nana Akufo-Addo.

Présentation des vœux de nouvel an

Ce que le colonel Mamadi Doumbouya a dit aux diplomates au palais Mohammed 5

Dans le cadre de la présentation des vœux de nouvel an, une rencontre s'est tenue le mercredi 5 janvier, au palais Mohammed V entre le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya et les diplomates accrédités en Guinée (ambassadeurs, chargés d'affaires, chefs de Mission diplomatique et consulaire, représentants des Organisations Internationales.)



L'honneur est revenu à S.E.M l'ambassadeur de Guinée-Bissau, Ernesto Muntaga Jalo, de prendre la parole au nom de tous les diplomates pour présenter au peuple de Guinée et à son président des vœux de paix, de progrès et de dialogue. Dans son intervention de

circonstance, le tombeur d'Alpha Condé a dit: «l'année 2021 a été l'année d'un profond changement en Guinée et vous avez été ici, les observateurs de ce changement de cap majeur dans l'histoire de notre pays...Maintenant comme par le passé, nous réaffirmons notre

appartenance à la communauté internationale. Dans la même veine, nous continuerons à respecter tous les engagements internationaux auxquels notre pays est partie prenante.»

Le colonel Mamadi Doumbouya fera également savoir à ses hôtes de marque qu'à titre humanitaire, il a bien voulu accéder aux doléances de la communauté internationale pour laisser l'ex président, le professeur Alpha Condé, aller dans un pays de son choix pour ses examens médicaux. Et il n'a pas manqué de demander à la même communauté internationale de continuer à renforcer ses relations avec la Guinée pendant et après cette transition que tout le monde veut apaisée et inclusive. Espérons que cet appel tombera dans des oreilles attentives. Attendons de voir...

Kéfina Diakité

Gouvernement de transition

Lansana Diawara de MAOG réagit au limogeage de la ministre de la Justice

Le limogeage, la semaine dernière, de la Ministre de la Justice, Fatoumata Yarie Soumah, continue de faire réagir aussi bien en Guinée qu'à l'international. C'est le cas par exemple de Lansana Diawara, Coordinateur National de la Maison des Associations et Ong de Guinée qui s'est adressé au président de la transition à travers un écrit publié dans la presse.

« Monsieur le Président, nous avons suivi dans la matinée du 31 Décembre 2021 sur les réseaux sociaux une lettre-réponse de la Ministre de la « boussole » du gouvernement au Ministre Secrétaire général à la présidence de la République concernant la politique pénale de la transition.

Ensuite, après quelques heures dans la soirée, un décret de limogeage de la dame Fatoumata Yarie Soumah est intervenu juste après votre allocution de nouvel an.

Premier constat :

Malgré votre brillante allocution de fin d'année, cela est passé sous silence et moins commenté dans l'opinion par le fait d'un limogeage qui pouvait attendre.

Deuxième Constat :

Le communiqué -sur l'autorisation de voyager de l'ancien président Alpha Condé- du CNRD qui a suivi après votre allocution a aussi eu un impact sur la grandeur du discours prononcé, d'ailleurs cela aussi pouvait attendre le lendemain, ou bien l'annonce de la décision pouvait être intégrée dans votre discours de nouvel an et

développée ensuite dans le communiqué du CNRD.

Résumé :

En matière de décision politique, avoir raison ne compte pas parfois, ce qui compte c'est l'opportunité de prendre une décision.

Posez-vous toujours la question certes j'ai raison mais est-ce que la décision est opportune ? C'est de ça qu'il s'agit... », a écrit Lansana Diawara, Coordinateur National de la Maison des Associations et Ong de Guinée (MAOG).

Tidiane Diallo

Politique

Le RPG et ses alliés se réjouissent de l'autorisation accordée à Alpha Condé de sortir du pays



Suite à l'autorisation accordée à l'ancien président, Pr. Alpha Condé, de sortir du pays pour des examens médicaux, son parti, le RPG Arc-en-ciel et ses alliés ont publié une déclaration le lundi 3 janvier 2022 pour se réjouir de cet acte posé par le CNRD et son président, le colonel Mamadi Doumbouya.

« Le Collectif des Partis Politiques RPG Arc-En-Ciel et Alliés, a suivi avec beaucoup d'intérêt le Communiqué du Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD) diffusé à la Radiodiffusion-Télévision Guinéenne le Vendredi 31 Décembre 2021, relatif à l'autorisation accordée au Professeur Alpha CONDE de se rendre à l'étranger pour ses contrôles médicaux.

Réuni pour la circonstance le Samedi 1^{er} Janvier 2022 au Siège National du RPG Arc-En-Ciel,

Le Collectif des Partis politiques RPG Arc-En-Ciel et Alliés

Se réjouit de cette avancée significative intervenue dans le traitement de la situation du Professeur Alpha CONDE

Saisit cette opportunité pour saluer cet acte posé par les autorités du Comité National de Rassemblement pour le

Développement (CNRD), les Chefs d'Etat et la Commission de la CEDEAO ainsi que toutes les personnes ressources qui ont contribué

Perçoit cet acte comme un facteur de consolidation de la paix et de la concorde sociale dans notre pays

Exhorte les autorités du Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD) à poursuivre leurs efforts visant à instaurer un climat social apaisé en Guinée et la cohésion sociale entre tous les acteurs socio-politiques

Réitère sa bonne disposition d'œuvrer dans le sens du bon déroulement de la transition dans un environnement de quiétude sociale

Félicite les militantes, militants et sympathisants du Collectif pour la constance de leur mobilisation et les encourage à continuer de maintenir, dans l'ordre et la discipline, le climat de paix et d'entente sociale ainsi que la sérénité observée depuis les événements du 05 Septembre 2021. », lit-on dans la déclaration du RPG Arc-en-ciel et alliés.

Kéfina Diakité

Les Assises nationales de la Réconciliation

Le regard critique d'un citoyen

Ibrahima Sanoh est écrivain. Dans un écrit publié dans la presse la semaine dernière, il a porté un regard critique sur les Assises nationales de la Réconciliation annoncées par les autorités de la transition. Lisez...

« La mémoire collective divise en Guinée. L'Etat guinéen ne s'est jamais doté de politiques mémorielles. Au contraire, il s'est toujours doté de politiques d'oubli de commandement à travers plusieurs actions. L'une d'elles est le changement de nom du Camp Boiro et la démolition de l'univers concentrationnaire en son sein, la rénovation du pont des pendus de 1971. Les actions les plus récentes de décret de l'oubli est le changement de nom de l'aéroport International de Gbessia en lui donnant le nom du défunt du premier Président du pays (pas qu'il ne le mériterait pas, mais la décision a divisé les Guinéens et a ravivé les tensions sur le sens à donner à notre histoire ; elle a même aggravé la fracture mémorielle).

Pendant plus de 60 ans, le temps n'a pas permis le travail de deuil et de mémoire. Il nous a imposé le silence et les oublis. Pendant longtemps, on n'a pas voulu poser les questions mémorielles, nous les avons tues. Nous avons couvert de voile publique notre histoire depuis l'accession à l'indépendance, celle d'avant a été ressassée au besoin pour justifier ou appeler la paix. Notre histoire est faite de violences et est donc douloureuse. Peut-être est-ce bien pour cela que l'avionne couverte de voile pudique ! Un peuple qui n'affronte pas son passé n'y tire aucun enseignement. Il court le risque de répéter indéfiniment ses erreurs et d'aller les yeux bandés vers l'avenir imprédictible. La lumière du passé devrait nous éclairer. Un pont aurait dû exister entre notre passé et notre avenir.

Dans son allocution de fin d'année à la nation, le Président de la Transition a proposé les Assises Nationales sur les questions mémorielles : dénommées journées de Vérité et pardon. Elles doivent, a-t-on compris, permettre aux Guinéens de rechercher la vérité sur les violations des droits humains, leurs causes et conséquences. Aussi, elles doivent permettre aux membres de la nation d'opposer leurs variantes historiques, les confronter, discuter et se mettre d'accord sur ce qui nous divise tant dans la perception du fait historique que dans son interprétation. Peut-être pourront-elles aussi donner un sens à notre histoire depuis l'indépendance.



Les Assises Nationales sur les questions mémorielles ressemblent aux Conférences Nationales tenues dans les années 1990 dans certains pays du continent (le Bénin, la République Démocratique du Congo, le Congo, le Togo, le Tchad, etc.). Celles-là ont été des farces tant elles ont échoué dans leurs ambitions : les anciens régimes (ceux qui les ont organisées ou ceux à qui les demandes ont été faites par les groupes d'opposition) ont conservé le pouvoir en manipulant les conférences souveraines ou en fraudant dans les élections, les constitutions qu'elles ont permis de faire adopter n'ont pas tenu compte des réalités et aspirations des peuples même si elles ont institué les limitations des mandats devant favoriser les alternances démocratiques.

Le CNRD et son président se tromperaient en croyant que les Assises sur la Réconciliation Nationale permettraient de solder le contentieux historique opposant les Guinéens (du moins un certain nombre) et leur Etat et l'Etat et ses propres valeurs proclamées. Les raisons en sont :

- Premièrement, les assises nationales sur les questions mémorielles seront des cadres de rencontres formelles entre quelques personnes supposées détenir une certaine vérité sur notre histoire. Celles-là viendraient y dire leurs vérités. Les vraies victimes ou celles supposées, les vrais protagonistes de l'histoire y manqueraient pour le plus grand nombre à y livrer leurs récits. Ces assises seraient une sorte de capture des paroles

muettes. Or la priorité doit être donnée aux victimes, ce qui aurait double vertu : la reconnaissance de leur dignité d'hommes et de femmes, la quête de la catharsis.

- Deuxièmement, concernant certaines périodes de notre histoire, les vrais témoins et acteurs sont soit décédés ou frappés par le poids de l'âge les exposant aux défauts de la mémoire individuelle. Qui viendra y dire leurs vérités, leurs témoignages ? Avec la surabondance du nombre de récits sur notre histoire, le problème de récits authentiques se pose.

- Troisièmement, la liberté de ton accordée aux personnes opposées sur le sens à donner à notre histoire depuis l'indépendance, la mémoire collective va avec les risques de dérapages verbaux. Certaines formes de violences peuvent y avoir lieu : celles symboliques et verbales. Il est difficile que les Guinéens se mettent d'accord sur la mémoire collective par les joutes oratoires, les narrations ou leurs confrontations. Ce serait très facile sur certaines autres questions : l'éducation, la justice, la santé, etc. Les Assises auraient-elles d'autres vocations que celles évoquées ?

- Quatrièmement, certaines vérités ne se disent pas dans un espace public. Comment une femme viendrait-elle dire en public comment elle fut violée ? D'ailleurs, voudrait-on que de tels récits s'y tiennent ? Certaines formes de vérités doivent avoir un cadre d'expression approprié : le huis clos, ce qui est contraire au principe des Assises qui voudrait

que tout soit dit et publiquement.

- Cinquièmement, les vérités à découvrir sur notre histoire ne sont pas que celles individuelles ou celles issues de leurs confrontations (que je qualifie de dialogiques) ; elles sont aussi factuelles et essentiellement celles-là : proviennent d'archives, de preuves matérielles (charniers, les échanges épistolaires, etc.,).

- Sixièmement, les Assises réduisent l'idée de la réconciliation nationale. Elle ne saurait reposer sur les seules recherches et manifestations de la vérité. Sans la justice, les réparations que vaudra-t-elle ? Une farce !

- Septièmement, les Assises se veulent courtes et inclusives. Or la brièveté n'est pas gage de l'inclusion et donc de l'efficacité.

Les Assises Nationales bien que nobles par leurs intentions ne conviennent pas à la réconciliation nationale. Elles déboucheraient à une fabrication du consensus mou, velléitaire et abscons sur les questions mémorielles. Alors que faudrait-il faire ? Il faut, et cela urge, mettre en place une Commission de Réconciliation Nationale. Elle aura pour mandat se recueillir sur la période de 1958 à nos jours les faits et récits sur les violations de droits humains (causes, conséquences, acteurs). Elle nous proposera des formes de justice à privilégier selon les sous-périodes correspondant aux mandats des différents régimes. Elle proposera les formes de réparations et les réformes à appliquer. Elle devra avoir des sous-commissions : d'auditions (publiques ou à huis clos) et d'enquêtes, de réparations, de communication et de réformes. En 2011, le Président Alpha Condé a mis en place une Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) présidée par le premier Imam de la Mosquée Fayçal, El Hadj Mamadou Saliou Camara, et l'Archevêque de la Ville de Conakry, Monseigneur Vincent Koulibaly. Le 15 décembre 2011, elle a initié une journée de réflexion sur la réconciliation nationale ; les organisations de défense des droits humains, les associations des victimes des violations des droits humains et quelques personnes ressources y avaient pris part. Puis, la CPRN a recueilli sur tout le territoire national et dans la

diaspora les avis et les souhaits des Guinéens sur la réconciliation nationale. L'une des conclusions de son rapport rendu le 27 juin 2016 au Président de la République, de plus de 241 pages, était : la mise en place d'une commission Vérité-Justice- Réconciliation par voie législative. Il faut rappeler que la commission avait recueilli les avis des Guinéens sur la réconciliation nationale à travers des enquêtes auprès d'un échantillon de 4 898 personnes, 56 rencontres communautaires, 732 interviews individuelles et 104 focus group.

La Charte de la Transition a assigné au CNT la poursuite du processus de réconciliation : « contribuer à la réconciliation nationale », (article 57). Etant le CPRN avait recommandé que la Commission de Réconciliation soit créée par voie législative, il est incompréhensible que le CNRD ait trahi l'idée de la Charte qui voulût que le CNT mît en place par voie législative une Commission de Réconciliation en instituant les Assises Nationales de la Réconciliation.

La façon par laquelle le CNRD traite les questions mémorielles est préoccupante tant il multiple les maladresses aussi bien au niveau de la pensée que dans les actions. On en vient à se demander qui pense pour lui. Le CNRD doit se garder d'importer des modèles aussi bien de réconciliation que de transition. Les réalités des pays ne sont pas interchangeables. Le Mali dont il semble s'inspirer n'a pas fait les Assises Nationales de la Réconciliation mais de la Refondation. Il y existe une Commission de Réconciliation, celle-là poursuit ses auditions. Au Mali, avec le changement de la trajectoire de la transition, tout devait y changer. Or le peuple malien devait dire ce qu'il pensait, d'où l'idée d'instituer les Assises Nationales de la Refondation. En Guinée, le CNRD a déjà consulté les Guinéens, il s'est refusé de se prononcer sur la durée de la transition. Le CNT nous la dira. Il doit aussi poursuivre le processus de réconciliation nationale déjà entamé depuis 2011 à travers la mise en place de la CPRN. Il ne faut pas dépouiller le CNT de ses prérogatives, il ne faut pas aussi mimer les institutions d'ailleurs. », a écrit Ibrahima SANOH, écrivain.

Grogne des collégiens de Gbessia Le maire de Matoto joue les sapeurs-pompiers

Le mercredi 5 janvier, les élèves du collège Saïfoulaye Diallo de Gbessia ont laissé éclater leur colère dans la rue. Ils ont battu le pavé pour demander entre autres le départ de leur principal, le retour des enseignants remplacés pour des raisons inavouables à leurs yeux, la baisse des frais de l'APEAE.



A Matoto, les élèves grognards ont été reçus par le maire Mamadouba Tos Camara qui, dans son intervention, a relevé que c'est une première que les élèves se lèvent sans casser, sans barrer les routes, pour venir tranquillement à la mairie pour exposer aux autorités

communales leurs problèmes, leurs inquiétudes et leurs soucis afin d'y trouver solution.

« Vous venez de donner une grande leçon. En tant que collégiens, vous donnez une très bonne instruction à l'ensemble du système scolaire de la

Guinée. Et comme l'a dit le Colonel, on ne peut jamais trouver solution à un problème, sans qu'on ne discute. C'est pourquoi nous vous demandons, une ou deux personnes de nous expliquer le problème ou les problèmes qui vous assaillent. Vous nous expliquez pour qu'ensemble nous puissions trouver solution au problème. Mais dans le calme, dans la discipline comme vous l'avez montré depuis le matin. Je vous demande de la retenue, vous avez bien fait et je veux que ça se termine bien. Nous sommes là pour vous », a déclaré le maire Mamadouba Tos Camara qui a promis de se rendre au collège Saïfoulaye Diallo de Gbessia pour rapprocher les positions dans l'intérêt de toutes les parties.

Kéfina Diakité

MATD-Société civile Les enjeux de la transition au menu d'une rencontre

Le vendredi 7 décembre 2021, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a eu une rencontre avec les organisations de la société civile pour parler essentiellement des enjeux de la transition conduite par le colonel Mamadi Doumbouya et qui devra aboutir à l'organisation d'élections libres et transparentes.



« L'idée pour nous ici est de nous rapprocher davantage des citoyens, notamment les organisations de la société civile guinéenne qui sont l'émanation des couches défavorisées. J'ai reçu mandat du Premier ministre, chef du Gouvernement, Mohamed Béavogui, d'échanger avec eux sur les questions d'intérêt national, notamment la question liée à la mise en place du CNT. La question liée au rôle des organisations de la société civile pendant cette transition et également la question liée à la promotion de la citoyenneté responsable dans notre pays », a-t-il confié à la presse. Revenant sur le sujet relatif à la mise en place du CNT, le ministre Mory Condé a dit ceci: « Concernant la question liée au CNT, j'ai expliqué le travail d'arbitrage que nous sommes en train de faire avec l'ensemble des membres du CNRD pour le choix des représentants des différentes entités. Je rappelle ici que sur 81 places du CNT définies dans la charte, nous avons reçu 706 candidatures. Donc, il y a un travail d'arbitrage qui est en cours et dans les jours à venir, ça permettra à Monsieur le Président de la République, comme annoncé dans son discours de nouvel an, la mise

en place du CNT... »

Dans son intervention de circonstance, le vice-président du CNOSCG, Dr Alpha Abdoulaye Diallo, s'est réjoui de cette bonne initiative du département de tutelle.

« Le ministre a écouté tous les acteurs de la société civile, nos cris du cœur mais aussi les préoccupations du moment. Et je pense que les réponses aussi que nous avons écoutées sont satisfaisantes. Nous avons prodigué de bons conseils par rapport à la bonne marche de la transition, mais nous avons aussi formulé des recommandations par rapport à la revue mais aussi à la facilitation de l'obtention des agréments. Nous sentons que véritablement, la tutelle est prête à travailler et à collaborer dans un partenariat véritablement éclairé, et par rapport aux préoccupations qui concernent la société civile », a-t-il déclaré.

Il faut rappeler que parmi les quatre organes de la transition, seul le CNT n'est pas encore mis en place. Un retard qui suscite beaucoup d'interrogations dans le pays, notamment dans les milieux politiques et au sein de la société civile.

Kéfina Diakité

Transition au Mali et en Guinée

Ce qu'en pense Tiken Jah Fakoly

Dans l'émission "Les Grandes Gueules" d'Espace FM du mercredi dernier, Tiken Jah Fakoly, s'est prononcé sur les transitions en cours au Mali et en Guinée.



« Le Mali aujourd'hui est un pays indépendant et je pense que cette nation est à accompagner dans la résistance, parce qu'il se trouve que la France a donné l'indépendance la journée et l'a récupérée la nuit dans les pays francophones. L'enjeu

aujourd'hui est de prouver que le Mali peut choisir la Russie, la Chine ou n'importe quel autre pays pour l'aider, pas forcément la France qui va lui dicter les règles parce que les pays occidentaux vont s'arranger à ce que les Maliens se lèvent contre

les dirigeants actuels. Je suis contre le coup d'État mais, il y a encore des réparations à faire dans certains pays africains », a déclaré le reggaeman. Et d'ajouter: « je ne souhaite pas que les militaires s'éternisent au pouvoir, d'ailleurs, c'est dans leur intérêt parce que si on prend le goût de la chose on a du mal à partir. S'ils ne restent pas longtemps, le peuple peut les réclamer un jour comme Amadou Toumani Touré au Mali. Déjà les bonnes actions se poursuivent, c'est le cas de la Guinée où les exilés sont appelés à revenir. Mais après le réglage il faut partir. La Guinée et le Mali sont deux poumons dans un même corps si la transition malienne dure 5 ans, ceux de la Guinée s'inspireront et ils feront la même chose. Mais je pense que bientôt les gens s'organiseront pour que ça se réduise à 3 ans au risque de créer d'autres problèmes aux peuples africains »

Tidiane Diallo

TRIBUNE.

«Pour une politique européenne ambitieuse et mutualisée avec l'Afrique»

La présidence française de l'Union européenne, une opportunité à saisir ? Oui pour l'incubateur de politiques publiques Je m'engage pour l'Afrique. Voilà pourquoi.



La réunion interministérielle Union européenne-Union africaine à peine clôturée, la France doit déjà s'activer pour préparer la présidence du Conseil de l'Union européenne et un certain sommet UE-UA, ô combien décisif pour l'avenir des relations entre les deux continents. La question du financement, talon d'Achille de la politique africaine de l'UE, tient régulièrement le haut du pavé dans les médias du continent alors que, du côté des dirigeants européens, on semble principalement préoccupé par la question migratoire. Le chef de l'État français souhaite profiter de la présidence française du Conseil de l'UE pour signer un nouveau « traité de paix et d'amitié » avec l'Afrique sur l'immigration. Et c'est un risque bien réel que de voir les négociations autour de ce sommet cannibalisées par ce marronnier qui fait le lit des populistes à travers l'Europe. Ne faudrait-il donc pas profiter de ce sommet UE-UA pour enfin et définitivement envisager la question migratoire sous un prisme nouveau, celui d'une politique européenne ambitieuse et coordonnée d'appui au développement d'une croissance durable avec le continent africain ?

À LIRE AUSS

Promouvoir une nouvelle gouvernance intercontinentale

Quand on sait que seulement 1 % des vaccins des maladies présentes en Afrique sont produits sur le continent, le récent accord UE-UA sur la production de vaccins en Afrique permet de nourrir quelques espoirs pour le futur de la coopération interrégionale. Cependant, un point majeur de friction persiste : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). L'Union africaine n'est pas réellement alignée sur cette nouvelle disposition qui risque d'affecter profondément les exportations de certains pays africains. En l'absence de consultation et de discussion préalable avec le continent, son application risque d'être difficile et probablement inefficace. Carlos Lopes, haut représentant du président de la Commission de l'Union africaine, a souvent plaidé en faveur d'une gouvernance revisitée entre l'Afrique et l'Europe. L'objectif : consacrer une coopération de continent à continent. Le Green Deal européen ouvre un nouveau chapitre au sein de l'UE où les États membres se prononcent autour d'un pacte commun.

La Zone de libre échange continentale africaine (Zleca), quant à elle, est un argument supplémentaire de puissance que l'Afrique peut faire valoir. Ce bloc

commercial – le plus grand du monde – est de nature à rééquilibrer les rapports entre les deux continents. Mais la logique d'export est encore omniprésente dans les pays européens, qui envisagent l'Afrique comme une part de marché de plus à conquérir et non comme un partenaire avec lequel créer de la valeur. Cette gouvernance doit désormais prôner l'intégration des pays africains concernés par les programmes européens bien en amont de leur lancement.

Plus financer, mais surtout mieux financer

59 milliards d'euros, c'est aujourd'hui ce qu'a déboursé la Banque européenne d'investissement dans 52 pays africains. L'allocation des droits de tirage spéciaux (DTS) entrée en vigueur en août dernier bénéficiera à hauteur de 33 milliards d'euros aux pays du continent. Le sommet du financement sur les économies africaines a, quant à lui, permis d'entériner la nécessité de débloquent de nouveaux fonds à destination du secteur privé. Pour rappel, l'Afrique aurait besoin, au total, de 200 milliards de dollars, selon la Cnuced, pour atteindre ses 27 objectifs de développement durable (ODD) ! La COP26 est, à certains égards, un exemple du manque d'ambition et de clarté dans la stratégie de financement du continent. Une fois n'est pas coutume, les pays africains devront se contenter des 500 milliards de dollars de la part des pays riches, soit bien en deçà des 1 300 milliards nécessaires. Cela étant dit, nous pensons que l'Afrique peut et doit d'abord en partie s'autofinancer. L'UE, par son expertise et son appui technique, peut privilégier les fonds locaux portés par les Africains, notamment les femmes. Cela permettrait de réduire, d'une part, la dépendance aux investissements étrangers et d'atténuer, d'autre part, les biais d'investissement envers les porteurs de projets. Nous estimons également que la mise en place d'un bailleur neutre paneuropéen chargé de l'implémentation et du financement de la stratégie UE-UA favoriserait la coordination des institutions multilatérales de développement, comme la Banque africaine de développement ou la Banque européenne d'investissement, autant que les institutions de développement propres à chaque pays. À LI

Prévenir les migrations climatiques
D'après un récent rapport de la Banque mondiale, l'Afrique pourrait enregistrer plus de 100 millions de migrants

climatiques internes à l'horizon 2050. L'autosuffisance énergétique est de loin l'enjeu le plus décisif pour le continent africain. Alors que l'électricité est considérée comme un bien de première nécessité en Europe, près de 80 % des ménages ruraux africains n'y ont pas accès. Ce phénomène est indirectement à l'origine de l'intensification des mobilités subies des populations rurales vers les zones urbaines.

Pour Sofiane Oubela et les membres de Je m'engage pour l'Afrique, la question du changement climatique est d'autant plus importante qu'elle impacte les migrations, une préoccupation commune à l'Europe et à l'Afrique. © JMA

Pour y remédier, nous pensons qu'un interlocuteur unique représentant les bailleurs européens et africains pourrait permettre une répartition des financements et la sélection de technologies plus appropriées. Dans la continuité, certains États africains font preuve d'un volontarisme sans précédent sur le développement de l'hydrogène. Une énergie largement plébiscitée en Europe, en particulier en France avec le plan d'investissement 2030, mais qui peine encore à se verdifier complètement.

À LIRE AUSSI « L'Europe et l'Afrique sont et doivent continuer d'être des partenaires privilégiés »

Le développement d'une stratégie commune UE-UA par l'extension de la stratégie et l'alliance européenne pour l'hydrogène favoriserait le développement d'une expertise mutualisée et le déploiement d'infrastructures adaptées. À cette présidence française d'avoir l'ambition et l'action d'une impulsion supplémentaire et nouvelle à la relation Europe-Afrique. Elle devra nécessairement se réinventer, faute de quoi elle ne saura pas relever les immenses défis qui l'attendent.

* JMA, pour Je m'engage pour l'Afrique, est un incubateur de politiques publiques au service du développement du continent africain et de la promotion du dialogue et de la coopération entre l'Europe et l'Afrique.

LE POIT AFRIQUE par Amina Zakhnouf, Ileana Santos, Sofiane Oubela et les membres de JMA*

Les États-Unis excluent l'Éthiopie, le Mali et la Guinée de l'Agoa

ÉCHANGES. Washington a jugé que les actions prises par ces trois gouvernements violent les principes de cet accord, qui offre des avantages commerciaux aux pays africains.

Le couperet est tombé samedi 1^{er} janvier 2022. Les gouvernements éthiopien, malien et guinéen, en raison d'actions prises par chacun de leurs gouvernements, ont violé les principes de l'African Growth and Opportunity Act (Agoa), a déclaré le bureau du représentant américain au Commerce (USTR). Ils ont donc été exclus de ce programme également connu sous le nom de Loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique mis en place en 2000 sous l'administration Clinton pour faciliter et réguler les échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Afrique. En principe, l'accord garantit un accès en franchise de droits à des milliers de produits sur le marché américain pour de nombreux pays africains. Sous réserve de conditions remplies concernant les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la protection des travailleurs, mais aussi de n'appliquer aucune interdiction douanière pour les produits américains sur leur territoire. La liste des pays bénéficiaires est révisée tous les ans. À

Couperet

Le gouvernement américain avait déjà annoncé la couleur aux trois pays concernés en novembre. Les États-Unis s'inquiétant particulièrement des « violations flagrantes des droits humains internationalement reconnus, perpétrées par le gouvernement éthiopien et d'autres parties dans le conflit qui s'étend dans le nord de l'Éthiopie », est-il précisé. Sanctions économiques également pour le Mali et la Guinée. « L'administration Biden-Harris est profondément préoccupée par le changement anticonstitutionnel des gouvernements » dans ces deux pays, est-il détaillé. « Chaque pays a des repères clairs pour une voie vers la réintégration et l'administration travaillera avec leurs gouvernements pour atteindre cet objectif », assure l'USTR.

Le traitement préférentiel des exportations vers les États-Unis est particulièrement important pour l'Éthiopie, en proie depuis près d'un an à un conflit militaire entre le Front populaire de libération du Tigré (TPLF)

et les forces du gouvernement. L'administration américaine a exhorté à plusieurs reprises les parties éthiopiennes au conflit à négocier sans aucune condition préalable. Sans succès.

En Guinée, l'armée a destitué début septembre le président Alpha Condé un an après sa réélection pour un troisième mandat. Depuis, le pays est dirigé par une junte et leur leader, Mamady Doumbouya, président par intérim. Le pays n'a toujours pas donné de garantie pour une remise du pouvoir aux civils. Quant au Mali, il a connu deux coups d'État militaire en l'espace de quelques mois, en août 2020 puis en mai 2021, et est désormais dirigé par le chef des putschistes, le colonel Assimi Goïta. Les deux coups d'État ont été vivement critiqués au niveau international et les responsables ont été sanctionnés sur les plans diplomatiques et économiques. À LIRE

Ce que ça change pour les pays concernés

Si en 2020, 38 pays étaient éligibles à l'Agoa, selon le site Internet de l'USTR, et que l'accord avait été modernisé en 2015 par le Congrès américain, qui avait aussi étendu ce programme jusqu'en 2025, sa performance n'est pas toujours au rendez-vous. Le programme repose à peu près sur un partage de 55 % pour le secteur énergie et 45 % pour les autres domaines. Le bémol est qu'il y a peu d'économies de droit de douane sur le secteur énergétique. En revanche, le secteur clé de la fabrication de vêtement semble être celui qui a permis la création de nombreux emplois dans des pays clés comme le Kenya, le Ghana, Maurice et, bien sûr, l'Éthiopie avec ses parcs industriels et les coûts bas qui ont attiré de nombreuses marques internationales. Selon les données du département américain du commerce, dans le cadre de l'Agoa, l'Éthiopie emploie 100 000 personnes et a exporté pour environ 525 millions de dollars de marchandises vers les États-Unis en 2020. Le géant est-africain est rapidement devenu le modèle africain à suivre. Pour le Mali et la Guinée, l'impact de cette décision sera moindre, car ces deux États exportent moins – respectivement pour 10 millions de dollars et 2,2 millions en 2020 – que l'Éthiopie vers les États-Unis selon les données de l'administration américaine.

Par Le Point Afrique

Madagascar

La Banque mondiale sanctionne trois entreprises françaises

Dans un rapport publié le mardi 4 janvier dans la soirée, l'International Finance Corporation (IFC), une unité de la Banque mondiale, a sanctionné trois entreprises françaises opérant à Madagascar : ADP International (une filiale d'Aéroports de Paris), Colas et Bouygues Bâtiment International.

C'est un soupçon de malversations autour de l'appel d'offres qui a conduit à une enquête menée par la Banque mondiale, puis à des sanctions exposées dans trois

communiqués successifs, un pour chaque entreprise.

Les sanctions diffèrent selon le degré d'implication : Colas et sa filiale sont frappés par la sanction la plus lourde. L'entreprise de BTP est exclue pour deux ans de tout projet ou opération financée par les institutions du groupe la Banque Mondiale. ADP est suspendue pour un an, et douze mois de sursis pour Bouygues Bâtiment.

Des « pratiques collusoires »

Des sanctions diverses, mais un

motif d'accusation identique. Dans le communiqué, les investigateurs mettent en cause des « pratiques collusoires », ce qui signifie une entente secrète. Ces « rencontres abusives avec des responsables gouvernementaux entre le 4 février et le 4 mai 2015 lors de l'appel d'offres pour le contrat de 28 ans pour la concession d'exploitation », détaille l'organisation. Le nouvel aéroport a été inauguré le 16 décembre.

RFI